



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE MACS

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, un débat sur les orientations budgétaires a lieu au sein du conseil communautaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des priorités qui seront retenues au budget primitif, d'être informée sur l'évolution de la situation financière, de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et de connaître les informations relatives aux effectifs de l'EPCI. Le rapport présente diverses informations sur le contexte économique et financier afin de permettre aux élus d'apprécier leur impact sur les postes du budget.

Le budget de l'année 2017, s'élabore dans un contexte de transition pour les finances des collectivités compte tenu des échéances électorales nationales et de la mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la loi Notre, des dépenses et transferts de charges afférents.

### PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

La prévision de croissance pour la zone euro de la Banque Centrale Européenne (BCE) de 1,8% en 2016 n'a pas été atteinte, puisqu'elle devrait s'établir autour de 1,7%. Cette croissance encore fragile devrait se stabiliser à 1,6% en 2017. L'accord des pays de l'OPEP (organisation des pays exportateurs de pétrole) pour limiter les quotas de production devrait renchérir le coût du baril de pétrole en 2017. La baisse du taux de change et la politique accommodante de la BCE via le maintien de taux directeurs bas ainsi que du vaste plan de rachat d'actifs notamment des obligations d'Etat devrait se poursuivre début 2017, même si la remontée des taux américains par la Fed devrait entraîner en cascade une remontée des taux européens. Des incertitudes demeurent sur les effets de la politique qui sera conduite aux Etats Unis par le nouveau Président en termes de relance et de commerce international. De même, les échéances électorales au sein de pays européen et notamment en France rend difficile des prévisions précises compte tenu des questions sur les choix économiques qui seront faits.

Néanmoins, l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) mise pour 2017 sur une croissance aux Etats Unis de 2,3% compte tenu de la politique de relance d'investissements publics qui devrait avoir un effet dynamisant dans un premier temps.

Sur l'année 2016, selon l'INSEE la croissance française devrait atteindre les 1,3% en dessous de la prévision de 1,5%. En tablant sur une situation européenne porteuse liée au taux de l'euro et à la consommation des ménages soutenue par les taux d'intérêt porteurs, la croissance française pourrait s'établir en 2017 à 1,5%.

En 2017, l'inflation devrait atteindre en moyenne annuelle 0,8% après une année de quasi-stagnation des prix en 2016 autour de 0,1%.

## PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2017



Les grandes orientations pour 2017 s'inscrivent dans un contexte de transition lié à la fin du mandat avec la poursuite de la stratégie de redressement des finances publiques qui passe par une réduction des déficits publics et de la dette publique, tout en apportant un soutien à l'emploi et à l'investissement. Fin 2016, le déficit devrait s'établir à 3,3% du PIB soit un résultat conforme aux prévisions du projet de loi de finances. En 2017, en tablant sur une prévision de croissance de 1,5% du PIB, l'hypothèse retenue pour le déficit public est de 2,7% du PIB, soit en dessous du seuil de 3% défini par les critères de Maastricht.

La dette publique représentera fin 2016, 96,1% du PIB. Elle baissera légèrement en 2017 à 96,0% avant de décroître progressivement les années suivantes.

Alors que les dépenses de l'État, de l'assurance maladie et celles des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale sont d'ores et déjà couvertes par des normes ou des objectifs, la dépense locale faisait figure d'exception.

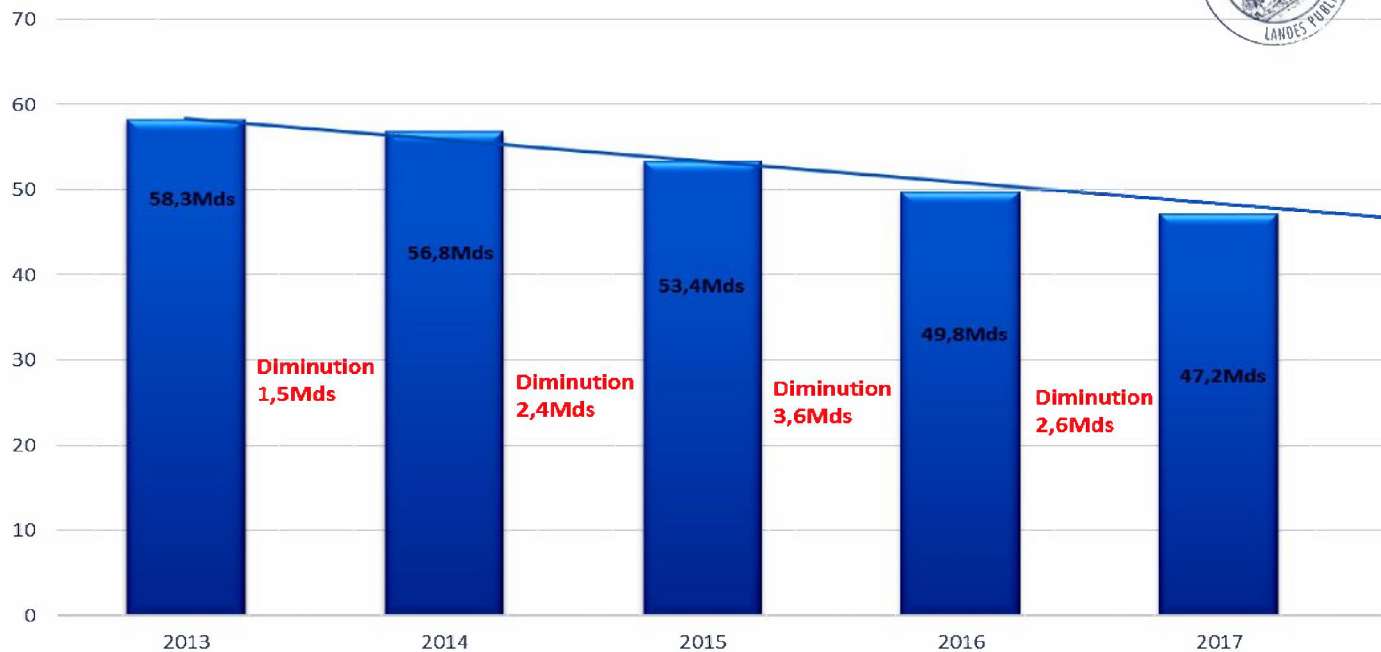
Désormais, grâce à l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL), chacun des sous-secteurs des administrations publiques fait l'objet d'un suivi et d'une programmation, en cohérence avec les engagements budgétaires européens de la France qui portent sur l'ensemble des dépenses publiques. Dans le respect de la libre administration des collectivités locales, cet objectif est indicatif, et exprimé selon les normes de la comptabilité générale afin d'être directement compréhensible par les collectivités locales. En 2017, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale est fixé à 2% dont 1,9% pour la dépense de fonctionnement. Le projet de loi de finances 2017 maintient cet objectif à 2% dont 1,7% pour les dépenses de fonctionnement. Pour le bloc communal (communes et EPCI) cet objectif se décompose en 2,10% au global dont 1,3% pour les dépenses de fonctionnement.

La stratégie de redressement des finances publiques repose sur une maîtrise de la progression des dépenses publiques au travers d'un programme d'économie de 50 Mds sur 3 ans : 18 pour l'Etat et ses opérateurs, 21 pour la sécurité sociale (10 Mds pour l'assurance maladie et 11 Mds pour la protection sociale) et 11 pour les collectivités.

Concernant les collectivités locales, la principale mesure de la loi de finances 2015 concernait la diminution de 11 milliards d'euros de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités sur la période 2015-2017. Cette disposition est amendée en 2017 avec une baisse divisée par 2 pour le bloc communal,



# Evolution de l'enveloppe nationale des concours financiers versés aux collectivités



**Diminution cumulée 2013-2017: 10,1 milliards d'euros**



La répartition de la baisse de la DGF s'effectuera entre niveau de collectivités locales en fonction des recettes totales (investissement et fonctionnement). Ainsi pour l'année 2017, les concours financiers du bloc communal diminueront de 1.1 Mds d'euros (0,77 Mds pour les communes, 0.33Mds pour les EPCI), 1.148 Mds d'euros pour les départements, et 0.451 Mds pour les régions.

Le projet de loi de finance 2016 prévoyait, suite au rapport Pires Beaune/Germain, la réforme de la DGF dont les modalités de calcul actuelles sont devenues particulièrement illisibles et inéquitables.

Néanmoins, compte tenu des inquiétudes exprimées par les parlementaires et les associations de collectivités sur la difficile appréciation des conséquences de la réforme et compte tenu des modélisations tardives, le gouvernement a fait le choix de reporter l'entrée en vigueur des mesures. L'article 150 de la loi de finance 2016 est donc abrogé, le gouvernement souhaitant que la réforme de la DGF soit inscrite dans une loi spécifique.

Parallèlement, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à 1 Md€. En 2017. Le FPIC devrait atteindre par la suite les 2% des ressources fiscales communales et intercommunales. Ce seuil est donc à nouveau repoussé d'un an. Les contributeurs au FPIC sont les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé par habitant moyen.

MACS n'était pour le moment pas contributrice au FPIC ce qui pourrait évoluer en 2017.

Les taux d'intérêt devraient remonter progressivement en 2017, compte tenu de la remontée des taux directeurs de la Fed qui devrait entraîner en cascade un effet sur les politiques d'assouplissement monétaire décidées par les Banques centrales.

Le FCTVA demeure au taux de 16,404 % avec une assiette toujours élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics de la voirie et du haut débit. Estimé à 5,98 Mds en 2016, il est en progression de 17 millions par rapport à la loi de finance 2015, l'Etat souhaitant favoriser les dépenses d'investissement. En 2016 dans le cadre des revues des dépenses publiques, des propositions ont été formulées pour simplifier la gestion du FCTVA qui pourrait prendre la forme d'une dotation d'investissement ou d'une automatisation de la recette à partir des mandats émis.

Le fonds d'aide à l'investissement local (PSIPL) sera augmenté à 1,2 Mds en 2017. La moitié de ce fonds sera consacrée aux grandes priorités d'investissements définies par l'Etat : rénovation thermique, transition énergétique, infrastructures en faveur de la mobilité alternative. L'autre moitié sera consacrée aux bourgs centres et villes moyennes.



## ÉTAT GÉNÉRAL DES FINANCES LOCALES

La loi n°2014-1653 du 29 Décembre 2014 de programmation des finances publiques a inscrit pour la première fois un objectif national d'évolution de la dépense publique pour l'ensemble des administrations. Cela était déjà le cas pour les dépenses de l'Etat et de la Sécurité Sociale mais constituait une nouveauté pour les collectivités. L'année 2016 correspond à la première année d'exercice budgétaire des nouvelles régions ainsi qu'à des évolutions notables de périmètres et de compétences pour les intercommunalités.

Dans ce contexte de transition, l'épargne brute des collectivités locales a baissé de 2,6% en 2016 malgré un effort notable sur les charges de fonctionnement dont la progression est limitée à 1,1%. En effet, les recettes de fonctionnement ne progressent que de 0,5% en 2016, d'où l'effet ciseau sur l'épargne brute.

Malgré cette situation, l'investissement local progresse de 1,3% en 2016 après 2 années de fort repli. Il reste néanmoins bas à 48,7 Milliards d'euros et s'appuie sur une augmentation du recours à l'emprunt en hausse de 1,5%.

Les collectivités locales se sont donc adaptées dans un contexte de mutations des compétences et d'évolution des ressources. Cette mutation ne peut se reconduire chaque année sans modification de l'organisation et de la nature des services publics.

Pour le bloc communal les investissements ont progressé en 2016 de 3%

En 2016, les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont progressé de 0,8% alors que les recettes progressaient de 0,3% principalement du fait de la contribution au redressement des comptes publics. Les recettes fiscales du bloc communal progresseront de 2,8% en 2016.

En 2017, les recettes fiscales vont progresser modérément avec une revalorisation des valeurs locatives de 0,4% en deçà de la prévision d'inflation à 0,8%.



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Les grandes orientations du budget 2017 de MACS sont :

1. Une maîtrise notable des charges de fonctionnement, hors nouvelles dépenses générées par les transferts de compétence ;
2. Une fiscalité stable sans augmentation des taux ;
3. Un niveau d'investissement significatif ;
4. Le recours à l'endettement pour profiter des taux compétitifs et des effets de la renégociation des prêts de MACS ;

### I – BUDGET PRINCIPAL

En 2017, MACS disposera d'un budget principal et de 13 budgets annexes.

#### A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2017, les recettes de fonctionnement consolidées sont évaluées à près de 37 M€, soit une augmentation de 2,22% par rapport à 2016. Cette évolution est due au dynamisme du territoire qui se traduit sur les bases dont l'effet physique reste notable, la revalorisation décidée en loi de finances étant mesurée à 0,4% en dessous du niveau de l'inflation prévue à 0,8%.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le bloc communal bénéficie en 2017 d'une diminution de moitié de la baisse initialement prévue de son enveloppe de dotation. En 2016, MACS a perdu 833 K€ sur sa dotation globale de fonctionnement. En 2017, malgré la diminution de moitié, nous tablons sur une baisse de l'ordre de 600 k€ pour la DGF de MACS. En effet, du fait de la création nombreuse de communes nouvelles qui voient leur DGF bonifiée, ainsi que de nouvelles communautés d'agglomération, l'enveloppe normée des dotations sera donc plus contrainte pour les autres EPCI, dont MACS pour laquelle le périmètre et le statut n'ont pas évolué.

Sur la période 2013-2017, la dotation de MACS sera passée de 5,1 M€ à 2,5M€ soit une baisse de plus de 50%.

- Fiscalité

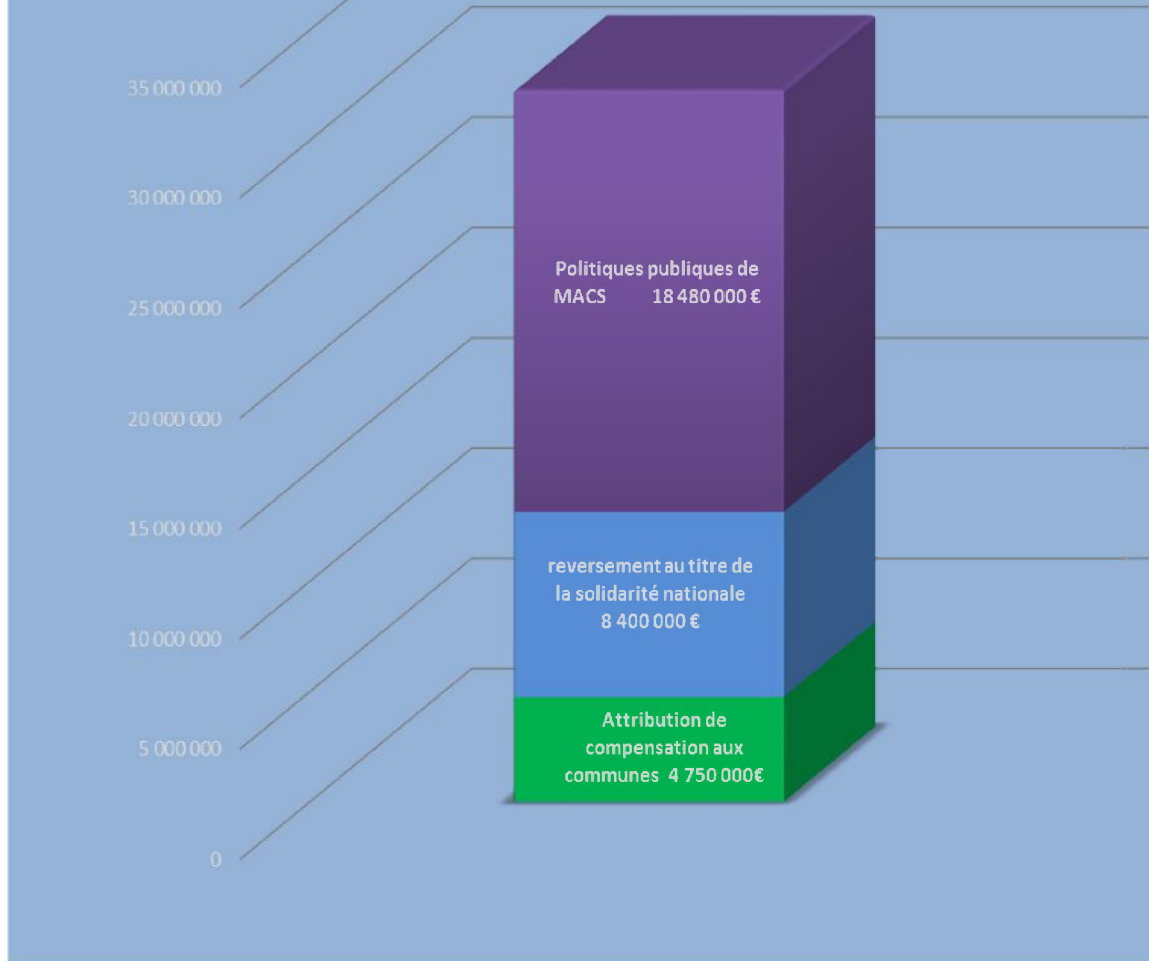
Une recette de 31.6 M€ est attendue pour l'année 2017 pour la fiscalité en tablant sur une hypothèse d'augmentation des bases de 2,4%. La revalorisation nominale prévue en loi de finances étant de 0,4%, nous avons retenu une hypothèse, toujours ambitieuse de 2% d'augmentation physique. Elle tient compte du dynamisme du territoire et ce malgré des recettes économiques en retrait en 2016 par rapport aux prévisions des services fiscaux du fait de la différence constatée entre les états 1259 et 1386.

Ces recettes fiscales ne représentent pas une disponibilité globale pour MACS puisque 8,4 M€ sont reversés au titre de la contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et 4,7 M€ sont reversés au titre des attributions de compensation (AC).

La recette fiscale disponible pour porter les politiques publiques de MACS s'établira donc à 18,5M€ en 2017 soit 60 % du produit perçu.



## Répartition des recettes fiscales pour un produit attendu de 31 630 000€



Ces données sont conditionnées par le fait qu'en 2017 MACS ne soit toujours pas concerné par le prélèvement au Fonds National de péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC).

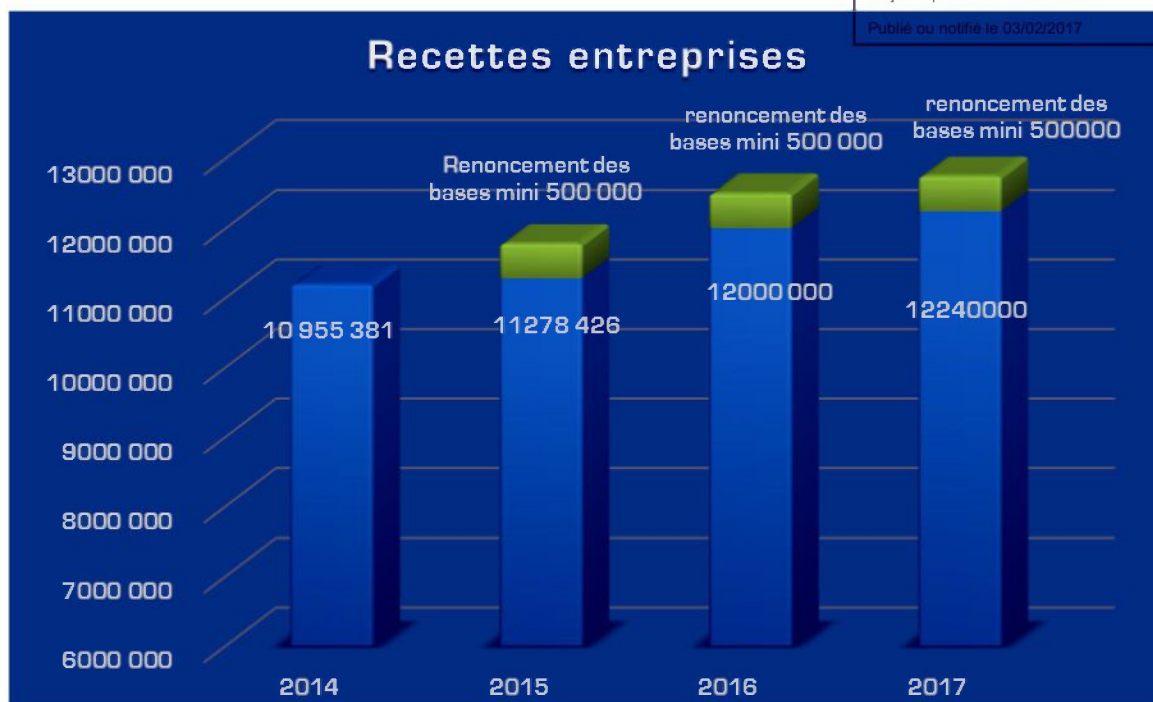
### Fiscalité économique :

La recette prévisionnelle est estimée à 12,5 M€.

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), il est proposé un taux équivalent à celui de 2016 soit 25.90%, taux très compétitif par rapport aux EPCI de taille identique et proches de notre territoire.

Le produit de CFE en 2017 devrait s'établir à environ 8,3M€.

Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), le produit devrait s'établir à 2,9 M€, alors qu'elle était de 3,2M€ en 2016. Les IFR seront d'un montant de 250 k€, alors qu'ils étaient de 321 k€ en 2016, et la TASCOM s'élèvera à 1,1 M€, contre 915 k€ en 2016. Ces données correspondent à des informations transmises par les services fiscaux, sans qu'une explication probante ne soit jointe. De plus, des différences sont le plus souvent constatées entre les prévisions indiquées par les services fiscaux et les recettes réelles. Il faudra donc attendre les réalisés au niveau du compte administratif pour en tirer d'éventuels enseignements.



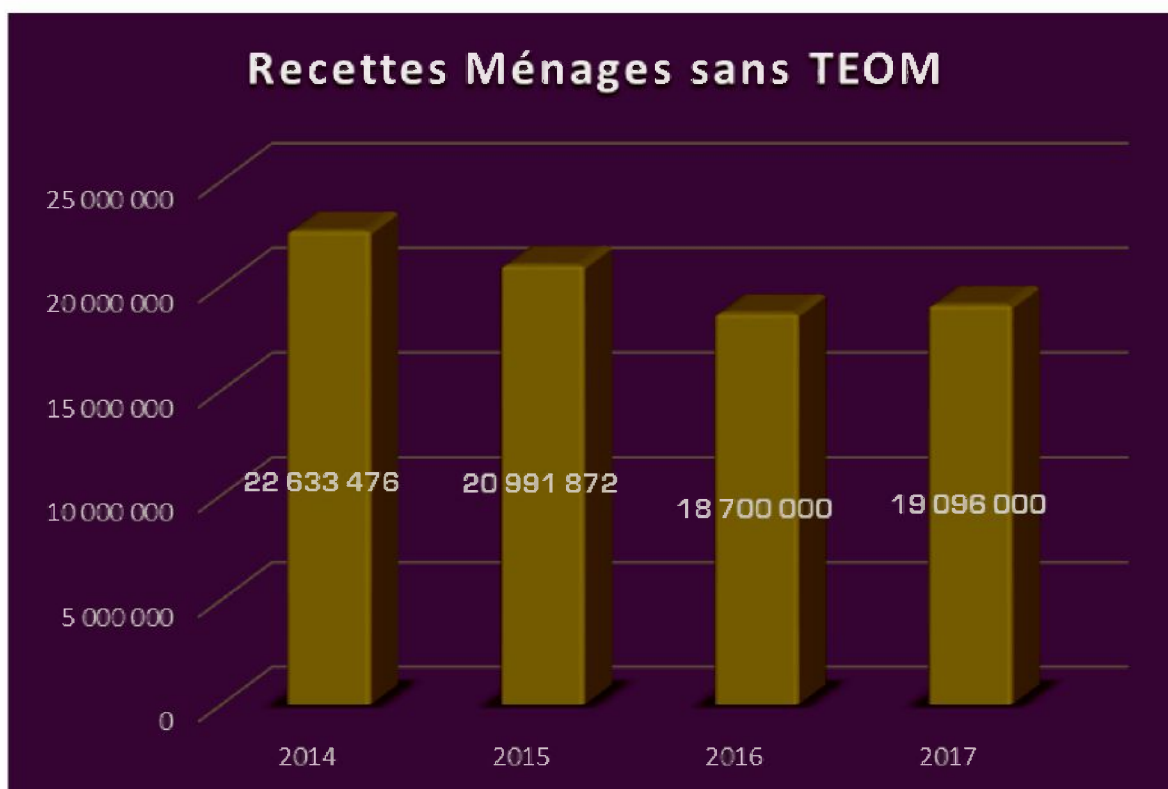
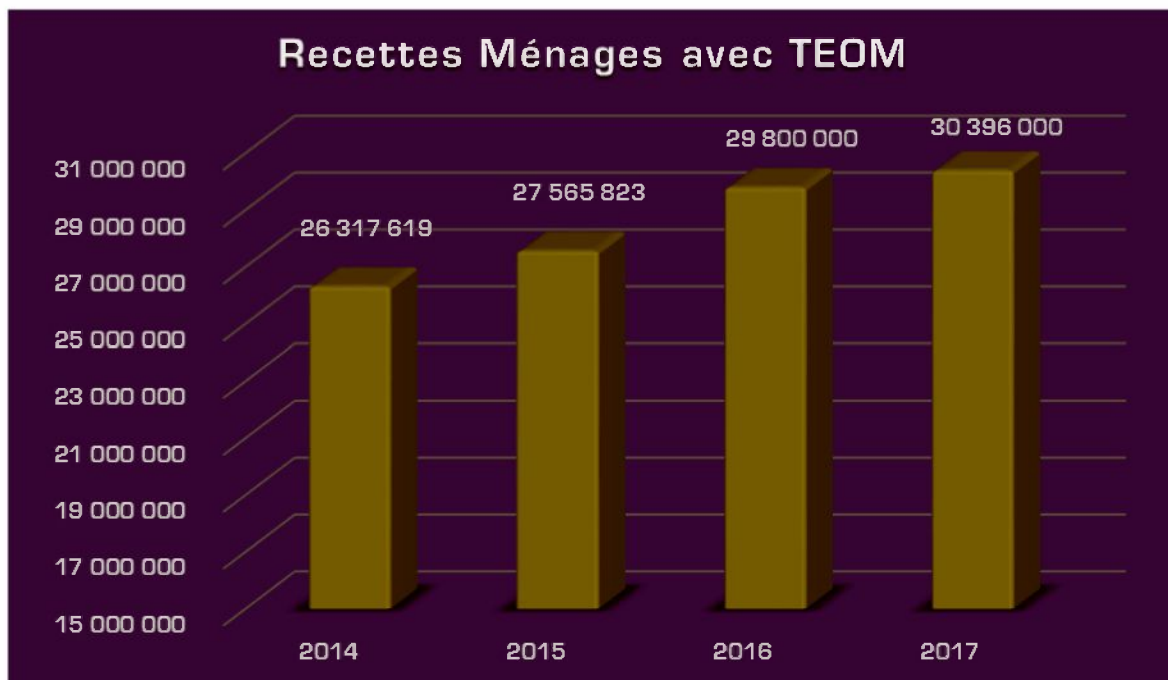
#### Fiscalité ménages :

La recette prévisionnelle est estimée à 19,1 M€.

Après 3 années de lissage e la TEOM et de baisse corrélatrice de la fiscalité ménages, les taux 2017 de la fiscalité ménages seront inchangés par rapport à 2016. Ainsi ils s'établiront à 9,59% pour la TH, 4,62% pour la TFB, 16,10% pour la TFNB et 11,21% pour la TEOM.

TAXES	Pour mémoire Taux 2016	Proposition de taux 2017
Taxe d'Habitation	9,59%	9,59%
Taxe Foncière Bâti	4,62%	4,62%
Taxe Foncière non bâti	16,10 %	16,10%
TEOM	11,21%	11,21%







TAXES	2013	2014	2015	2016	2017	Baisse des taux de 2013 à 2017
Taxe d'habitation	14,46%	12,68%	10,99%	9,59%	9,59%	-33,67%
Taxe foncière bâtie	6,97%	6,11%	5,30%	4,62%	4,62%	-33,67%
Taxe foncière non bâtie	24,29%	21,30%	18,46%	16,10%	16,10%	-33,67%

## B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement aussi bien sur le volet dépenses générales que sur le volet ressources humaines permet à MACS de dégager une forte capacité d'autofinancement pour la section d'investissement. Ainsi, en 2017, l'autofinancement hors affectation du résultat sera de 3,3 M€

- Les charges à caractère général correspondent aux dépenses de fonctionnement des services. Ce poste regroupe l'ensemble des charges de gestion courante : les fluides, les locations, le petit matériel, les impôts et taxes, l'entretien et la maintenance du patrimoine, du matériel, l'entretien des voies et réseaux avec le marché d'enrobé à froid, de curage et de fauchage, Ce poste sera en diminution de 2.6% grâce à un effort de rationalisation des dépenses par les différents services de MACS.
- Les dépenses de personnel progresseront de 3% notamment pour tenir compte du GVT (glissement, vieillesse, technicité). et du besoin de renfort au service voirie pour accompagner la réalisation du PPI avec un poste de chargé d'opération travaux neufs. Malgré tout en 2017 les dépenses de personnel resteront inférieures à 14% des charges de fonctionnement ; soit nettement inférieur aux ratios d'EPCI similaires souvent supérieurs à 20% voire parfois proches de 25%.

## C – DEPENSES DE PERSONNEL

- Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 6 563 555€, dont :

Traitement de base	3 476 328€
Nouvelle Bonification Indiciaire	31 794€
Supplément Familial de Traitement	56 574€
Heures supplémentaires	28 727€
Régime indemnitaire	874 632€
Repas agents pole culinaire	43 355€



Au 31/12/2016, la communauté de communes MACS comptait 163 agents, dont la structure se répartit comme suit :

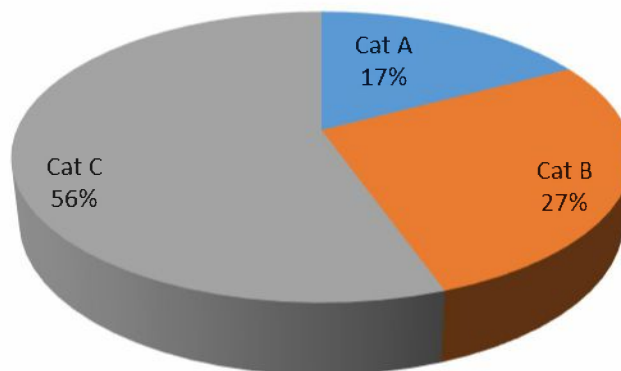
	Total	Moyenne d'âge
Femmes	77	42,76
Hommes	86	42,55

### Répartition des effectifs

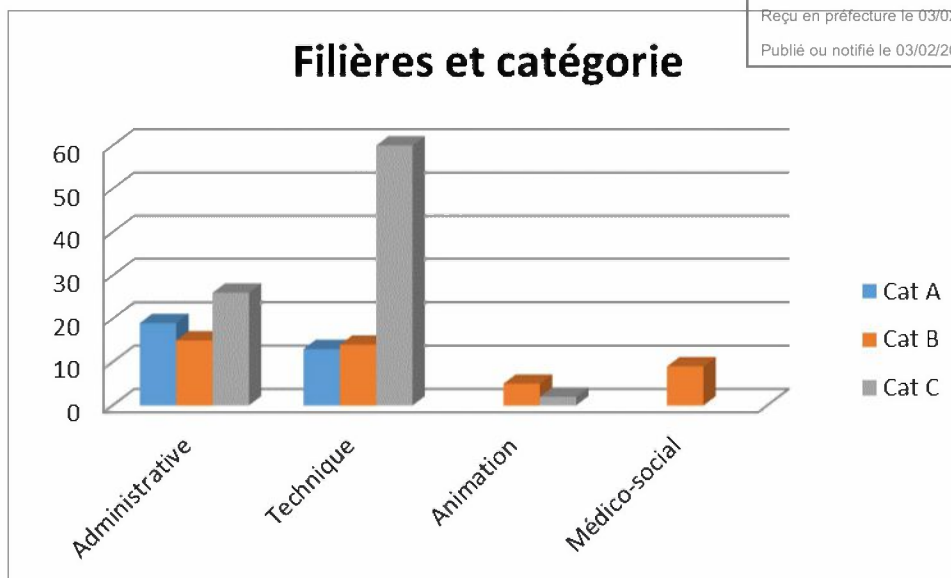


	Effectifs
Catégorie A	32
Catégorie B	43
Catégorie C	88

### Effectifs et catégorie



	Filière Administrative	Filière Technique	Filière Animation	Filière Médico-sociale
Catégorie A	19	13	0	0
Catégorie B	15	14	5	9
Catégorie C	26	60	2	0



#### Durée effective du travail

Le temps de travail des agents de MACS fait actuellement l'objet d'une remise à plat visant à permettre une mesure de la durée effective du travail. L'écriture d'un règlement du temps de travail est en cours et sera finalisée courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

#### Évolution des effectifs et des dépenses pour 2017

Les dépenses de personnel outre le GVT seront principalement impactées en 2017 par l'effet de la réforme dite PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations), par la poursuite des hausses de cotisations retraite et par l'impact en année pleine des transferts de compétences liés à l'urbanisme (application de droit des sols et PLUi).

- Les charges de gestion courante augmentent notablement pour tenir compte des nouvelles compétences et notamment de la subvention de plus d'1 Me qui sera versée à l'OTI. Ces charges nouvelles seront partiellement compensées par les attributions de compensation aux communes qui seront ajustées du fait des transferts de compétences issues de la loi Notre.
- Ainsi, concernant les reversements de fiscalité aux communes (attribution de compensation) les montants diminuent compte tenu du transfert de compétence de l'entretien des ZAE et des Offices de tourisme, ils s'élèveront à 4.1 M€ en 2017.
- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes seront stables en 2017 et s'élèveront à environ 3.3 M€. Ces participations concernent les budgets annexes transport, Aygueblue, pôle culinaire et déchet environnement.



- La contribution de MACS aux organismes de regroupements s'élèvera à 3,3 M€

Organismes	2015	2016	2017
Conservatoire des Landes	695000	797 000	760 000
IGECOM 40	24 000	22 800	22 800
ADACL	13 500	13 500	15 500
GIP Littoral	13 500	13 500	13 500
Syndicat mixte Landes Océanes	119 235	96 000	123 450
Syndicat mixte Atlantisud	384 180	247 698	270 000
Syndicat mixte Pédebert	65 520	19 000	20 910
Contributions EPFL	560 000	555 000	560 000
Subvention CIAS	979 234	900 000	900 000
Subventions aux communes pour protection stationnements illicites des GDV	20 000	20 000	20 000
Subventions aux associations	603 000	610 000	1 350 000 (dont Office de Tourisme intercommunal : 730 000€)
Rythmes scolaires	51 212	Prévu au chapitre charges à caractères général	Prévu au chapitre charges à caractères général

- Les intérêts de la dette seront en diminution en 2017 (800K€) du fait du désendettement de MACS en 2015 et 2016. Afin de profiter de la baisse des taux, un réaménagement de la dette est en cours. Les indemnités de remboursement anticipé découlant de ce réaménagement sont estimées à 1,3M€, largement compensées par le gain sur le différentiel de taux sur la durée des prêts. Ainsi, le gain pour MACS de la renégociation, hors indemnité actuarielle, est évalué à près de 3 M€. Ce montant est lié à une hypothèse d'évolution des taux plafonnée à 2,5% en 2017, 3,5% en 2018 et 4% à partir de 2019 pour les futurs emprunts souscrits.
- Les dotations d'amortissement évoluent au rythme des nouveaux investissements et sont évaluées en 2017 à 2,4 millions d'€.



## C – INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2016 seront d'environ 23,3 M€, ce qui représente un effort important de MACS pour soutenir l'activité économique locale et continuer à jouer son rôle d'aménageur du territoire en termes de voirie, de logement, d'économie, de pistes cyclables et de numérique.

Pour information, le total des restes à réaliser dépenses 2016 : **4 400 M€**

### Orientations budgétaires 2017

<b>Développement économique-Tourisme-Emploi</b>	650 K€
Panneaux signalétiques dans les Zones d'activités économiques	
Entretien des ZAE communautaires	
Espace ressource	
Participations syndicats mixtes	
Pépinière Pédebert	
<b>Opération numérique</b>	
Tablettes (acquisition de tablettes, accessoires divers)	
Numérique-investissement : bornes WIFI mairies+MACS+écoles	
Infrastructure numérique-THD	2 000 K€
TNI : acquisition de TNI, refonte câblage école	
Matériel informatique	
<b>Culture et sport</b>	
Pôle sport : travaux Soustons+ études pour Capbreton et Tyrosse	600 K€
<b>Voirie</b>	7 000 K€
Programme voirie 2017	
Délégation de maîtrise d'ouvrage	
Signalisation verticale et horizontale	
SIG	
<b>Pistes cyclables</b>	2 300 K€
<b>Urbanisme Logement</b>	1 100 K€
Etudes pour aménagement urbain	
SCOT et PLUI	
PLH – Logements	
Acquisition terrain du PEM Tyrosse	
Acquisition terrain fonds du lac Hossegor à EPFL	
<b>Fonds de concours (aides aux communes)</b>	640 K€
Fonds de concours « équipements sportifs »	
Fonds de concours solidaires	
Fonds de concours pour salle des Bourdaines	

**Bâtiments et terrains**

Centre technique

Futur siège

Budget patrimoine- bâtiment et entretien terrains des gens du voyage

2 000 K€

**Acquisition de matériels divers**

Mobilier

150 K€

Matériel divers pour tous les services

Acquisition de véhicule

Panneaux de communication

150 K€

**Budget participatif****Remboursement du capital des emprunts**

2 300 K€

**TOTAL Restes à réaliser 2016 + BP 2017 (opérations d'investissement et remboursement capital d'emprunt)**

23,3 M€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Pour information total des restes à réaliser recettes 2016 : 1 500 K€

**Orientations budgétaires 2017**

FCTVA

3.300 K€

Dotations aux amortissements

2.400 K€

Subventions Etat (FSIPL et fonds pour la transition énergétique)

450 K€

Subventions Conseil Régional

150 K€

Subventions 1% paysage

250 K€

Subventions des Communes (aménagement travaux de voirie)

900 K€

Subventions du Conseil Départemental

150 K€

Montant emprunt prévisionnel

4 100 K€

Virement de la section de fonctionnement (prévisionnel)

3 200 K€

Autofinancement (prévisionnel)

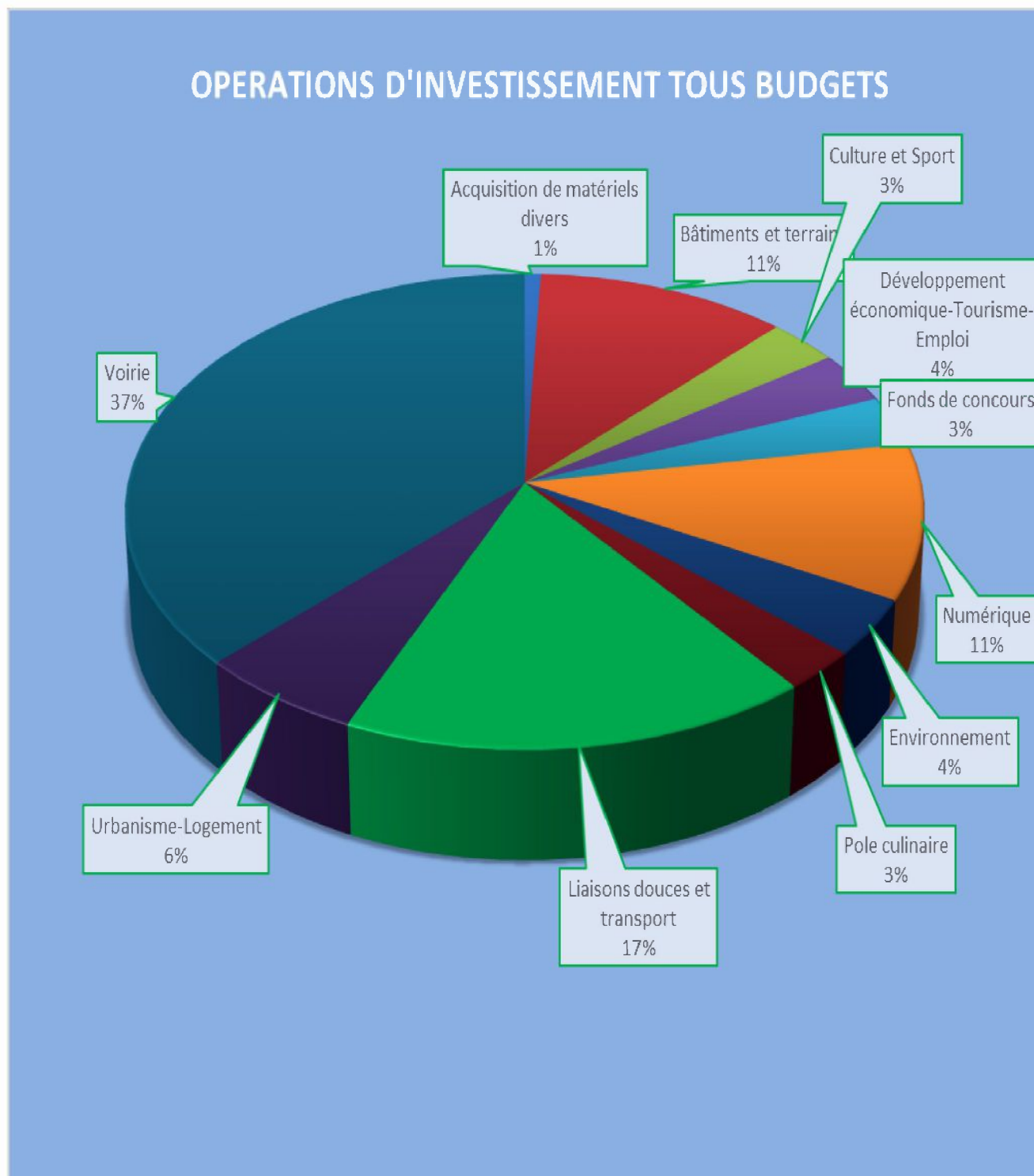
6 900 K€

**TOTAL Restes à réaliser 2016 + BP 2017****23,3M€**



## Répartition des politiques d'investissement :

Afin de donner une représentation synoptique de notre action, nous avons regroupé toutes les dépenses d'investissement réalisées sur l'ensemble des budgets pour représenter les sommes allouées à chaque politique publique en investissement.

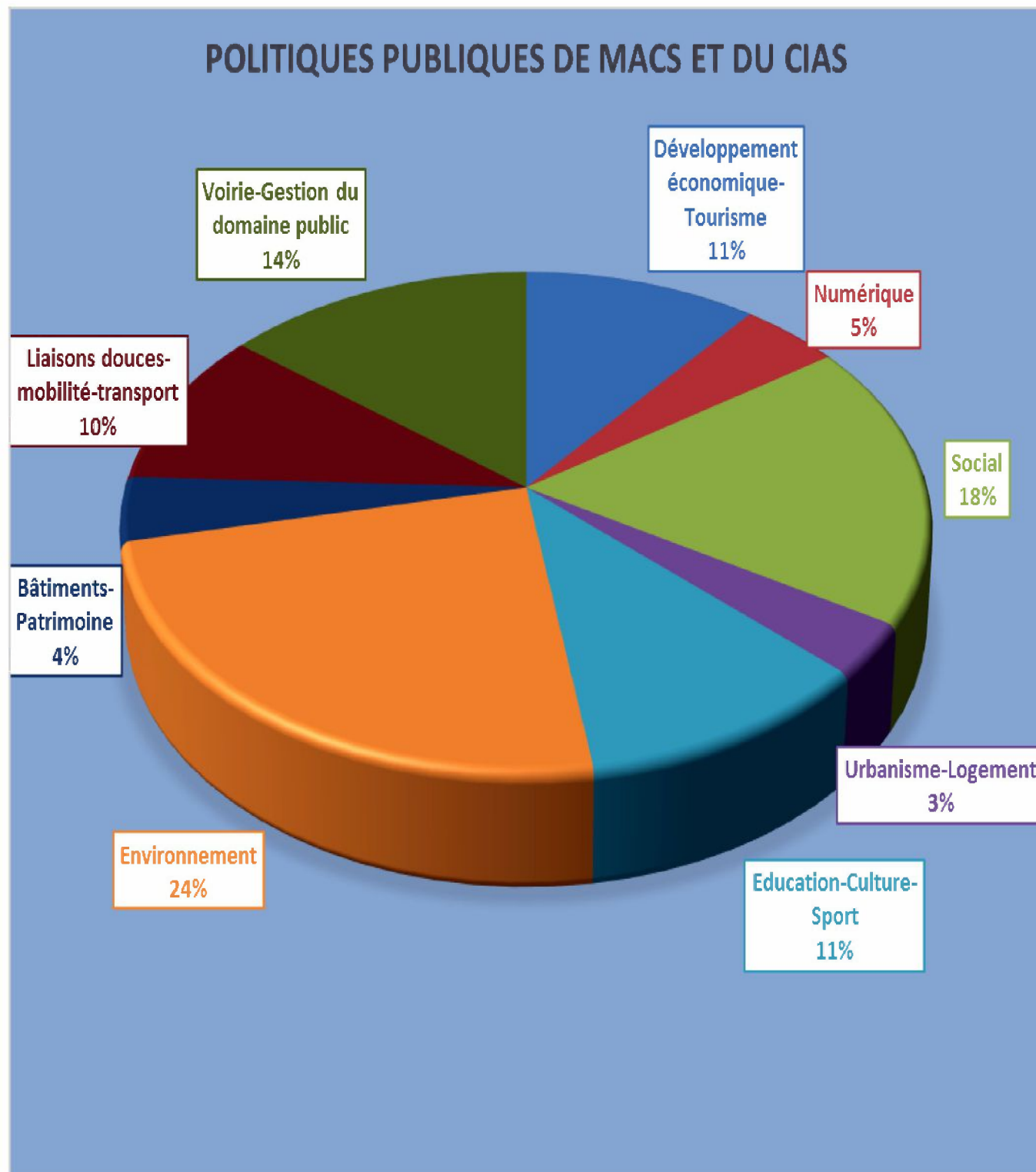






## D - POLITIQUES PUBLIQUES

Afin de donner une représentation synoptique de notre action, nous avons également regroupé toutes les dépenses réalisées sur l'ensemble des budgets y compris le CIAS pour représenter les sommes allouées à chaque politique publique en fonctionnement et en investissement.

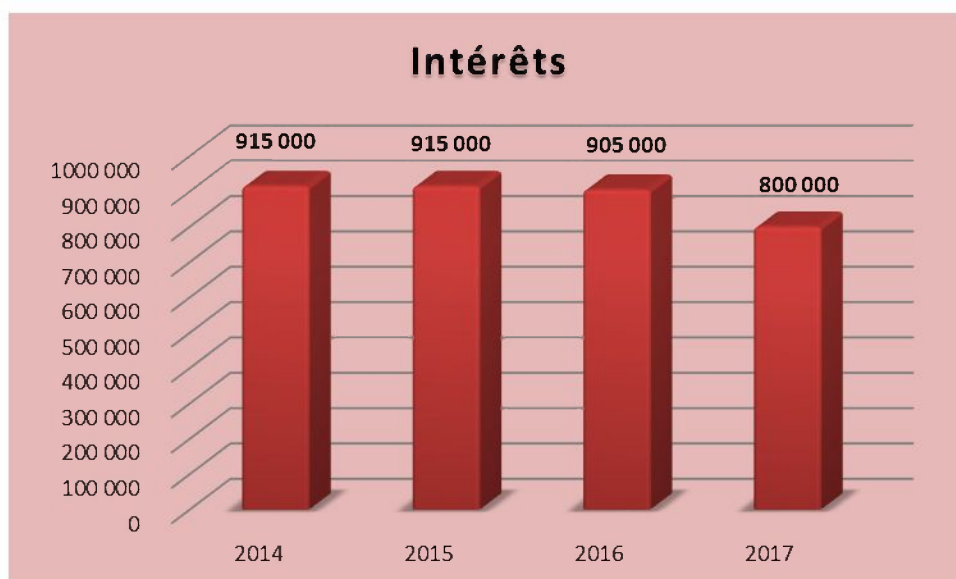
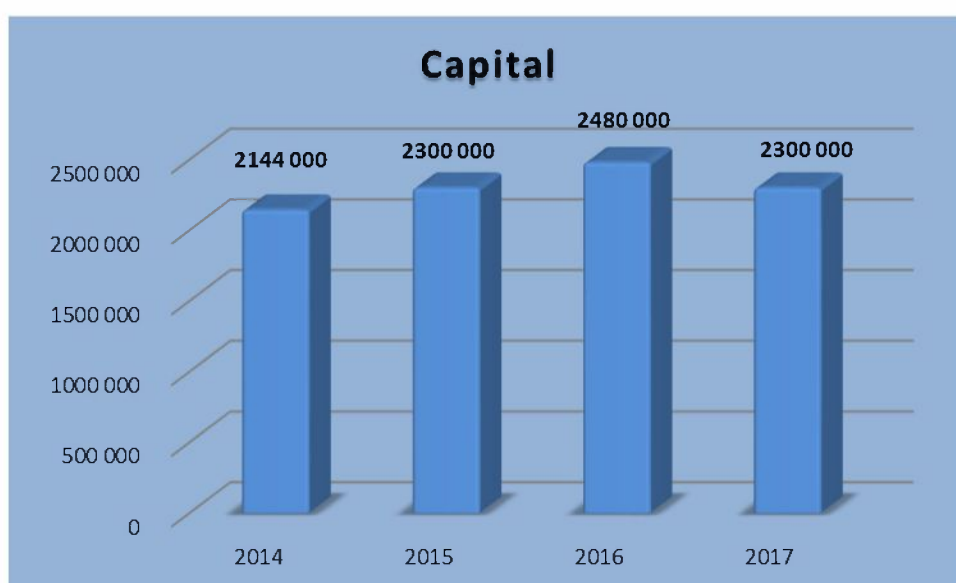




## E - POLITIQUE D'ENDETTEMENT

Les taux d'intérêt devraient remonter en 2017, ce qui valide notre stratégie de renégociation qui permet de garantir dans la durée des taux pour notre dette au niveau de ceux de 2016 soit entre 1,15% et 1,27% pour les prêts renégociés. Près de la moitié des prêts seront renégociés en 2017, les autres étant arrivés à maturité. La durée de vie moyenne de la dette de MACS avant renégociation était de 6,38 ans. Cette durée de vie qui correspond au temps nécessaire pour rembourser 50% du capital restant dû était très courte. L'idée consiste donc dans la renégociation d'une part à faire passer en moyenne cette durée de vie à 9,15 ans pour lisser le remboursement en capital et d'autre part à figer les taux à des niveaux inférieurs à 1,30% pour bénéficier des conditions de crédits actuels. Ainsi, en tablant sur une hypothèse de remontée progressive des taux pour atteindre une valeur stable à 4% en 2019, le gain de la renégociation s'établirait autour de 3 millions d'euros hors indemnité actuarielle.

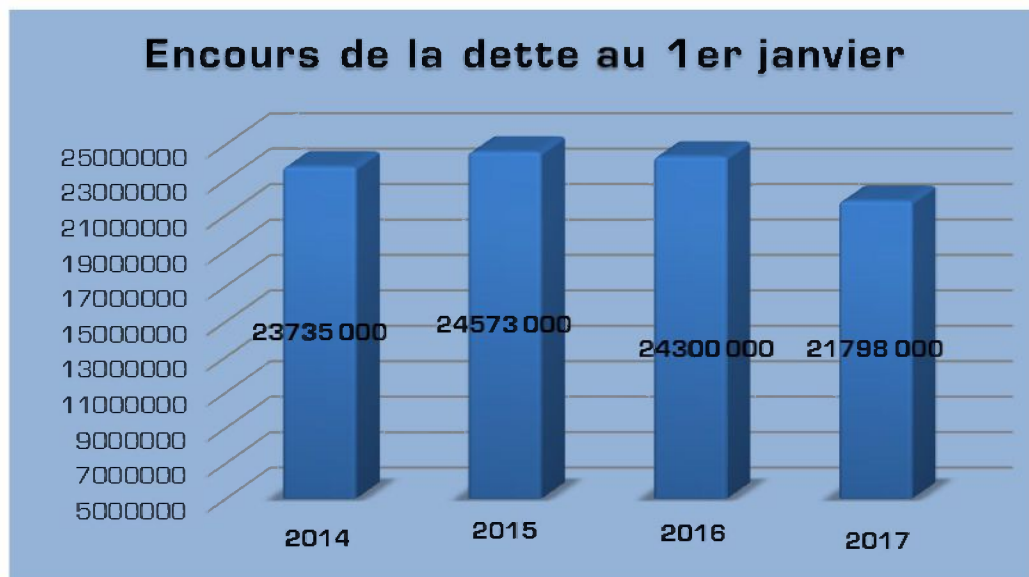
### Evolution de l'annuité d'emprunt de 2014 à 2017 :



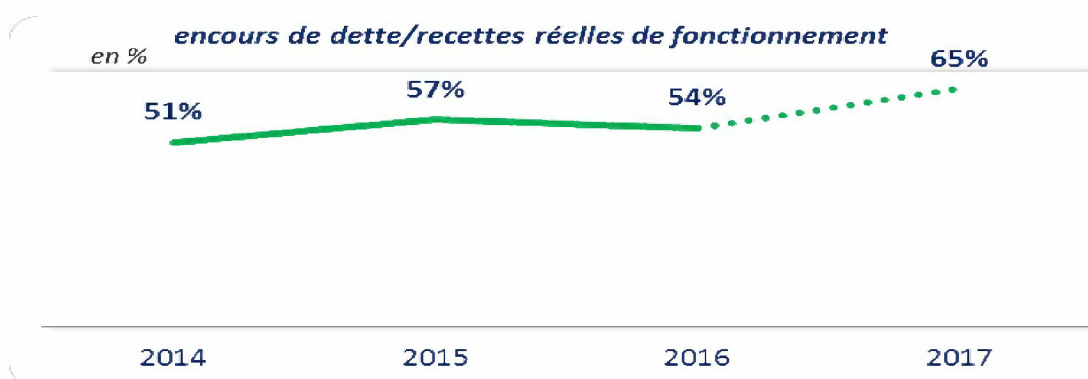
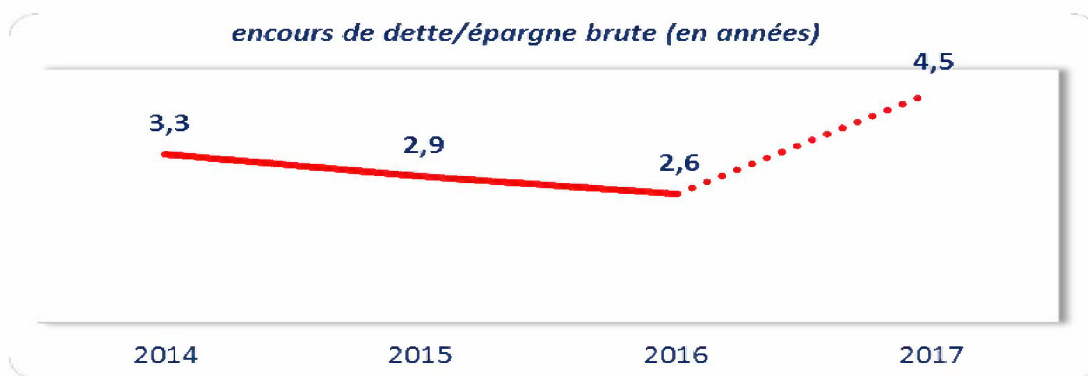


### Evolution de l'encours de la dette 2014 à 2017 :

Dans le cycle de l'investissement les années 2014 et 2015, ont été des années d'étude et d'élaboration du PPI voirie, pistes cyclables, des programmes liés aux pôles sportifs, du PLH... A partir de 2016 et de façon encore plus marquée en 2017, la réalisation des investissements annoncés pour le mandat va s'intensifier. L'encours de la dette de MACS suit cette évolution du cycle des investissements. Après, une diminution en 2015 et 2016, l'encours de la dette va augmenter en 2017 pour financer le programme ambitieux en complément de l'autofinancement.



### Evolution de la capacité de désendettement de MACS entre 2014 et 2017 :





## II – BUDGETS ANNEXES

### A- Budget Annexe Pôle culinaire

Pour rappel ce budget annexe a été créé en 2015

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 4.5M€, elles se décomposent de la façon suivante :

Charges à caractère général : 2,5M€ dont 1,7 M€ pour l'alimentation

Charges de personnel : 1,6 M€ soit une augmentation de 1,9% par rapport à 2016 correspondant uniquement au GVT

Charges de gestion courantes : 5K€

Charges financières : 55K€

En section de fonctionnement, les produits issus de la vente de repas (3,9 M€) permettent de couvrir les dépenses liées à l'exploitation hors amortissement du bâtiment couvert par une subvention d'équilibre du budget principal de 450 K€.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 520 K€ dont 160 K€ pour le remplacement de la pompe à chaleur

Ces dépenses seront couvertes en recettes par du FCTVA et par autofinancement (report d'excédents, amortissements).

### B- Budget Annexe Mobilité-Transport

Pour rappel, ce budget ayant été créé en 2014, relève de la nomenclature comptable M43, il est assujetti à la TVA (non récupération du FCTVA).

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2,334M€, elles se décomposent de la façon suivante :

Chapitre de charges à caractère général : 49 K€

Charges de personnel : 113 K€

Charges de gestion courantes : 1,760 M€ (participation à TransLandes)

Virement à la section d'investissement : 402K€

Dépenses imprévues : 10K€

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de VT estimées à 1,650 M€ sur l'année, 40 K€ de recettes voyageurs, un report de l'excédent de 2016 et une subvention d'équilibre du budget principal.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 868 K€, elles se décomposent de la façon suivante :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'optimisation du réseau viaire

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études de mobilité et de circulation

Etude Yego plages

Poteaux et aménagements d'arrêt de bus

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par une subvention de l'Etat à hauteur de 320 000€ et par autofinancement.



## C- Budget Annexe Gestion des déchets-Environnement

Pour l'année 2017 les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 12,1 M€, elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 105 K€
- Charges de personnel : 100 K€
- Charges de gestion courantes : 11,9 M€ (dont la participation au SITCOM pour 11,7M€ et la participation au syndicat des rivières et milieux naturels pour 200k€).

La participation payée au SITCOM est revalorisée de 5% en 2017 par rapport à 2016 pour couvrir les coûts de construction de la nouvelle usine, la collecte et le traitement des déchets et le besoin de reconstituer une capacité d'investissement pour d'autres dépenses (déchetterie, renouvellement de la flotte de véhicules et sécurisation des sites). En, 2017, le SITCOM souhaite développer une stratégie de diversification des recettes en accueillant des tonnages de Canopia, en renégociant les marchés de vente de matière et en augmentant la production d'énergie. Ces démarches devraient permettre de stabiliser à terme l'indexation des participations en élargissant l'assiette des recettes.

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 11,3M€ dont le taux sera inchangé à 11,21 %, la subvention d'équilibre du budget principal sera portée à 740 K€,

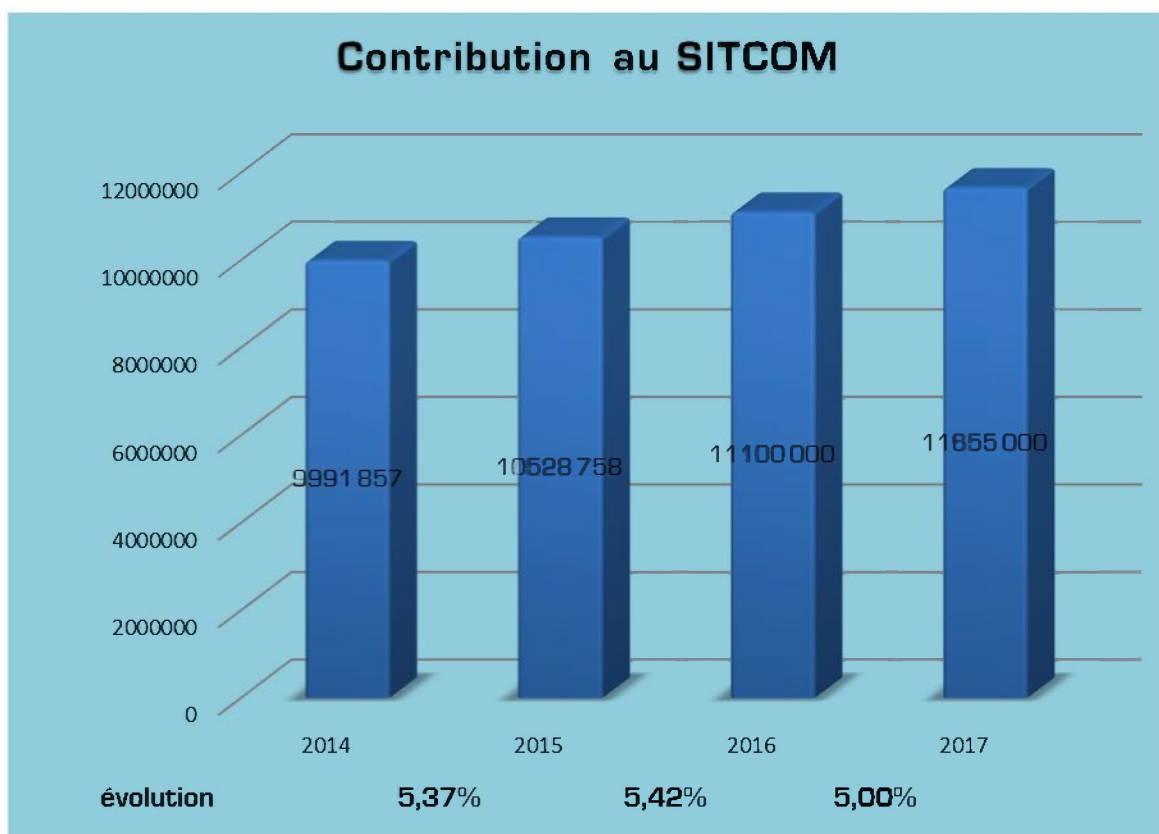
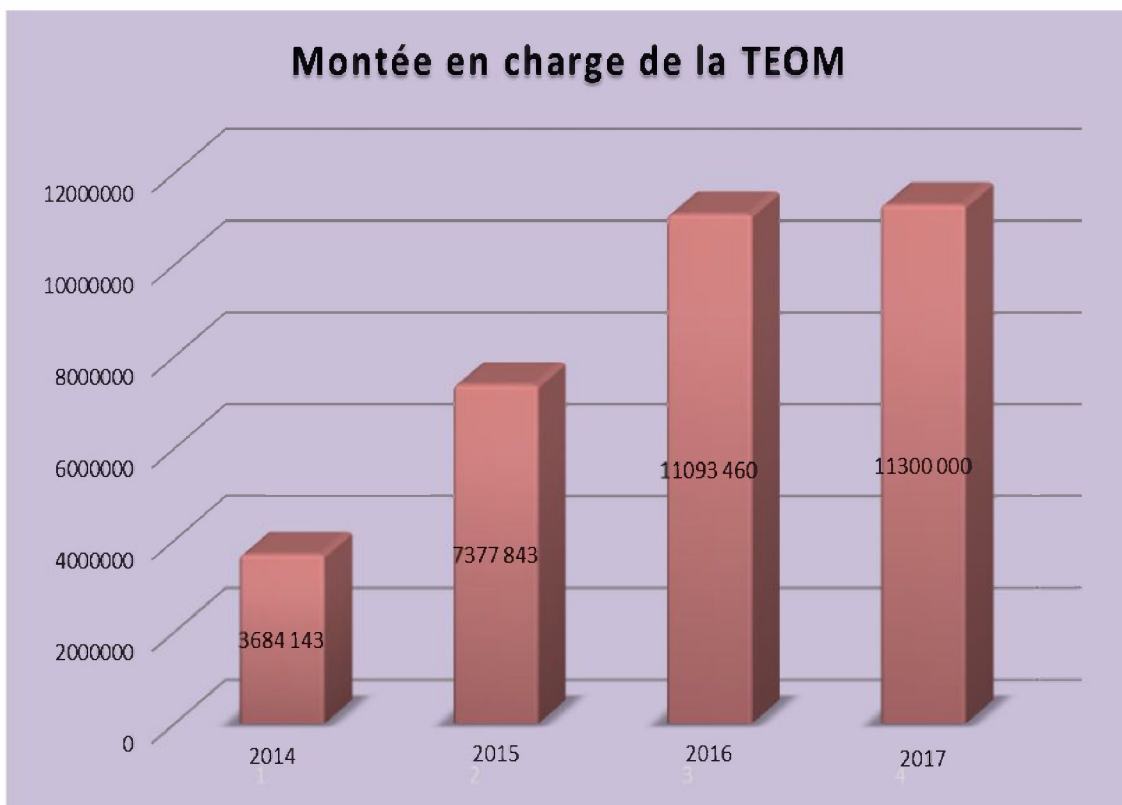
Les dépenses d'investissement sont évaluées à 815 K€, elles se décomposent de la façon suivante :

- Participations au syndicat naturel et syndicat de rivières: 55 K€
- Fonds de concours Transition Energétique : 330 K€
- Etudes et Travaux d'économie d'énergie sur bâtiment : 330 K€
- Titres de participation : 50K€
- Etudes GEMAPI : 50 K€

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes inscrites en emprunt pour un montant de 386 K€, par le FCTVA d'un montant de 40K€, des subventions de l'Etat pour 508 K€ et par une subvention du conseil régional d'Aquitaine d'un montant de 29K€



# EVOLUTION DU PRODUIT DE LA TEOM ET DE LA CONTRIBUTION AU SITCOM ENTRE 2014 ET 2017





#### D- Budget annexe Aygueblue :

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 1,896 M€, elles se décomposent de la façon suivante :

- Charges à caractère général : 110 K€
- Intérêts financiers: 310 K€
- Participation délégataire Vert Marine: 580 K€
- Amortissement : 335 K€
- Virement à la section d'investissement : 521 K€
- Dépenses imprévues : 40 K€

Ces dépenses de fonctionnement seront couvertes par les recettes suivantes : la subvention d'équilibre du budget principal qui sera portée à 1,783 M€, la redevance d'occupation du domaine public payée par le délégataire et un excédent reporté de 100K€.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 1,459 M€, le centre aquatique aura 9 ans en 2017 certaines dépenses d'entretien et d'amélioration du bâtiment s'imposent, elles se décomposent de la façon suivante :

Remboursement du capital de l'emprunt: 770 K€

Frais d'études et travaux : 260 K€ (boule à vagues, ballon d'eau chaude)

Les restes à réaliser de 2016 sont de 160k€

Ces dépenses d'investissement seront couvertes par des recettes inscrites en FCTVA, la reprise du résultat de 2016, des amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

#### E- Budgets Annexes des Zones d'activités économiques de MACS :

Il existe 9 budgets annexes de ZAE de MACS :

- La ZAE de MACS à Josse
- La ZAE de MACS à Magescq
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 2
- La ZAE de MACS à Saint Vincent de Tyrosse Terreblanque
- La ZAE de MACS à Capbreton
- La ZAE de MACS à Soustons
- La ZAE de MACS à Saubrigues
- La ZAE de MACS à Bénesse-Maremne
- La ZAE de MACS à Seignosse Laubian 3